

D'accod !

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **58 (1920)**

Heft 49

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-216002>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1862, par L. Monnet et H. Renou



Rédaction et Administration :

Imprimerie FACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—

six mois, Fr. 3.50 — Etranger, un an Fr. 8.70

ANNONCES : Canton, 20 cent.

Suisse et Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Les personnes qui s'abonneront au
CONTEUR VAUDOIS
pour 1921, recevront ce journal

gratuitement

dès ce jour jusqu'au 31 décembre 1920,
en s'adressant à l'administration,
Pré-du-Marché, 9, LAUSANNE.

Sommaire du Numéro du 4 décembre 1920. — Le petit médecin vaudois (Prof. Arthus). — Lo Vilhio Dèvesà : Medzeburrou ; — N'est pas mé. — C'est la foire... (Mme D. Perret). — Le village au pied des collines (Jean des Sapins). — Au bon vieux temps. — FEUILLETON : Fille des champs (D^r Chate-lain). — Boutades.



LE PETIT MÉDECIN VAUDOIS

VOYEZ donc l'original portrait qu'a fait du médecin vaudois, M. le professeur Arthus, doyen de la Faculté de médecine de l'Université, en installant, comme professeur d'ophtalmologie M. le Dr Jules Gonin.

Bien que ces lignes aient été déjà publiées dans un ou deux de nos journaux, il nous a paru qu'elles ont leur place toute marquée dans le *Conteur*.

* * *

« ...Etre Vaudois est une qualité majeure pour enseigner en une Faculté de médecine. Je m'explique :

» Il y a — peut-être beaucoup de Vaudois l'ignorent-ils ? — il y a une Ecole médicale vaudoise que l'on connaît bien par delà le Jura et les Alpes, par delà l'Atlantique ou l'Europe centrale, autant dire jusqu'au bout du monde, et qui a son histoire et ses traditions, son caractère et ses vertus, son idéal et ses principes, une école dont l'éclat très vif et très pur se maintient inaltéré depuis un siècle et au-delà. Cette école doit sa grandeur aux maîtres illustres qu'elle possède, qu'elle possède encore aujourd'hui, qui ne lui manqueront pas demain ; mais, autant qu'à ses grands chefs, elle la doit au simple soldat, elle la doit au médecin vaudois.

» En France, après la victoire, on nomma des maréchaux, on décora des généraux, on créa des colonels, on promut des officiers, et c'est bien ; mais, tout récemment, on honora en une superbe apothéose le petit soldat français, et c'est mieux. Et je voudrais faire de même et rendre publiquement hommage au petit médecin vaudois.

» Pathologiste, il l'est certes, ayant étudié congruement sur les bancs de la Faculté la médecine et la chirurgie, l'obstétrique, la psychiatrie et toutes ces disciplines qui se sont entassées chez nous ; il a prouvé par ses réponses aux examens fédéraux qu'il connaît bien les classiques, les romantiques, voire même les décadents médicaux. Mais il est pathologiste avec un brin de scepticisme, et je l'en loue grandement ; il a trouvé dans ses bouquins tant d'hypothèses, de théories, de dogmes, quasi sacrés, se heurtant ou s'opposant, se bousculant ou se piéti-

nant, s'intoxiquant, se massacrant les uns les autres, qu'il a conçu par ces tristes choses le sentiment qu'on approuve en présence de méchantes gens se cherchant querelle et qu'il est bon, quand on est bien, de ne point trop fréquenter.

» Et puis, être pathologiste, somme toute, c'est connaître une science, une technique, mais ce n'est point dépasser les limites du terre-à-terre, du lamentable terre-à-terre, suffisant peut-être à certains qui ont poussé par là-bas, mais ne satisfaisant guère l'artiste qui sommeille en l'âme du petit médecin vaudois. Car il est artiste, à coup sûr, le petit médecin vaudois ! Que voulez-vous ? Il est latin !

» Heureusement, dans la clinique, il a trouvé pleinement de quoi satisfaire ses goûts, utiliser ses qualités, appliquer son rude bon sens. En fin observateur qu'il est, il a aperçu un rien — un pli attristé du visage, un éclair passer des yeux, un fléchissement dans la voix, un menu tremblement des mains — un rien qui l'a guidé pour poser son diagnostic plus sûrement que la chimie, les rayons X, le microscope et tout cet inquiétant bagage qui devient fort encombrant. Grâce au sens clinique qu'il possède, affiné au plus haut degré, il manœuvre fort aisément au milieu des difficultés sans nombre que comporte la pratique de cet art médical si varié, si souple, si nuancé qu'il peut rivaliser avec l'art le plus subtil et le plus délicat qui soit. Comme un chef d'armée en campagne, il disposa de forces magiques, qui sont des impondérables, il est vrai, mais qui brisent une offensive et qui font reculer la mort. Pathologiste et clinicien, soit. Mais il est surtout médecin, notre petit médecin vaudois. Médecin, c'est-à-dire apôtre, et comme autrefois le Maître s'en allait par les chemins de la Judée s'en allant vers les tout petits, par les vallées ou les montagnes, sous le soleil ou l'ouragan, il s'en va vers ceux qui souffrent, il est la foi qui reconforte, l'espérance qui resuscite et la divine charité : dans la maison où l'on pleure, palais brillant ou noire mesure, avec lui entre toujours un clair rayon de chaud soleil.

» Il est modeste avant tout, sachant combien est imparfaite la science humaine dont certains tirent, hélas ! tant de vanité et que trop souvent, devant la mort souveraine, il doit avouer qu'il est vaincu. Mais si, comme le grand ancêtre qu'est le chirurgien français il répète volontiers : « Je le pensai, Dieu le guérit », il n'est pourtant point fataliste, et s'il doit parfois reculer devant l'ennemi menaçant, sans fléchir il se replie pas à pas, combattant sans relâche, défendant le terrain pied à pied et ne rompant la bataille que si l'Irréparable est là. »

Comme la grêle ! — Le docteur Z... va chez un de ses clients, M. X..., qu'il a laissé trois jours avant dans un état désespéré.

En arrivant devant la maison de celui-ci, il aperçoit la porte tendue de noir.

Il devine aussitôt que son malade est trépassé, mais cependant, voulant en avoir l'assurance, il se dispose à gravir l'escalier.

Alors le concierge qui l'aperçoit :

— Oh ! Monsieur, si c'est pour M. X..., c'est inutile de monter, on va le descendre !

D'accord ! — A la rigueur, dit le marchand à un monsieur, je vous laisserai ce faisandé pour treize francs.

Le monsieur, saluant poliment :

— Moi aussi.



MEDZEBURROU

D'AIN on velladzou proutzou dé Petterlingue, coummuin on lay di ain nalleman, l'ay a on villiou valet, qu'avay la nortze dé vini bayre in vella dain la couzena d'on cabaret yo let qu'on servessay à baire et à medzy. Dé tins à ou-trou ye demandavé avoué sa cartetta, on bocon dé pan et dé froumadzou, et coummain ci cor nyré jamais pressa, ye profitavé dau momain que ne lay avai nyon à la couzena, por accrotzy dain lou bouffet, on bocon dé tzay couette ot quet que satzé ; car, tot lay yiré bon.

Dérayramain noutron affama arrevé à la pinta ain question, on bocon dévant la né et coummain ye ne lay yavai nyon au paylou ni à la couzena ; ye profité dé vitou voaity au bouffet san que lay avay. L'impougne ouna demi-livra dé burrou avoué let quatrou days et lou pautzou et sé dépatze dé vitou l'avala, dévan que coquon vigné. Coummain la cabartière arrevavé avoué ouna botoille dé pétrole que lavay éta query à la boutica proutzou dé tzy lly, trauvet ci coo au maitin dé la couzena avoué la man déza lou naz que s'écomantzivé d'avala lou mochi qu'yret dain sa botze ain saillissant per la porta dé derray.

La cabartière tota émochounnaye dé l'avay yu avoué lé pottes grasses sé sondzé dabao que ye lay avai roba oqué din lou bouffet et llié vay dé suite que lou burrou manquavé. Coummain ne rintravé pas llié va vitou voyty à la fenitra dé dévan et lou vai que modavé avoué son bissa dézo lou bré.

Daboo l'idée lay vin qu'ou ristout dau burrou saret dedins, et llié crie à ouna fenna de deret à ci l'ommu dé vini quanqua la pinta. La cabartière assein lay vaulet apry, lou ramainne et quand ye sont déza la tzambra à bayre, lay auvret son bissa crayant dé trova lou ristout dau burrou ; ma à sa granta stupéfachon, tot yret medzy.

L'avay la botze imbardouffliaye tant qu'ay zo-roilles. Du adon, tzaceon lou naummet : Medzeburrou.

N'EST PAS MÉ

On demeinde, au prède d'on veladzo, l'organiste s'étai trompé et l'avai fé onna musica d'efinai, que to lo mondo ein étai escandalisé ; asse bin quand saille-ce, lo syndico l'atteindai que dévant po lai fère onna semonce, et lai dese :

— Ah ! ah ! vo z'ai fé oqué dé bio, stu matin, jamé n'é oiu 'na tōla chetta !

— N'est pas mé, repond l'organiste, lé cé gueux dé Branlapantet, que tiré lo soelliet, que s'est trompé dé chōmo.

Pour sûr, alors ! — Dans le cabinet du juge d'instruction :

— Je suis entré dans la chambre, j'ai volé ; mais je n'ai jamais eu l'intention d'assassiner.

— Pourtant, si la victime s'était réveillée, si elle avait appelé au secours ?

L'accusé ironiquement :

— Alors, monsieur le juge, vous conviendrez que c'est elle qui aurait commencé.